

Tout autre déchet destiné au centre de traitement de matériaux minéraux pollués ne figurant pas ci-dessous est soumis à une déclaration de "déchets spéciaux".

Exemple : [ds] 13 05 08 boues de séparateurs , [ds] 20 03 06 boues de sacs de routes

Entreprise remettante :		N° OMoD de l'entreprise remettante: (si disponible)	
Rue :		N° de téléphone :	
NPA/Lieu :		E-mail :	
Lieu de provenance du déchet :			
Période d'évacuation :	du	au	

TYPES DE DECHETS

Composition des déchets	Code OMoD vers. 01.2018	m³	to
Balayures de routes	20 03 03		
Boues de forage issues de terrain naturel	01 05 04		
Boues de forage faiblement polluées	01 05 99		
Boues minérales issues de procédés de fabrication industrielle	10 13 14		
Boues de centrale à béton	10 13 14		
Lavage de minéraux non-pollués	17 05 08		
Lavage de minéraux faiblement pollués	17 05 95		
Lavage de minéraux peu pollués	17 05 98		
Déchet de dessablage	19 08 02		
Boues non-polluées provenant des traitements physico-chimiques	19 02 06		

Transport par l'entreprise ? oui non

N° d'immatriculation(s) du (des) véhicule(s) :

Si non, par quelle(s) entreprise(s) :

L'entreprise remettante certifie les données ci-dessus :	Timbre et signature de l'entreprise remettante :
Nom du responsable : _____	
Lieu / Date : _____	

Si les matériaux reçus sont non conformes à la présente déclaration, nous nous réservons le droit de les refuser, cas échéant de demander au remettant des analyses de ceux-ci, selon les critères de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), et leur évacuation dans un site approprié aux frais du remettant.